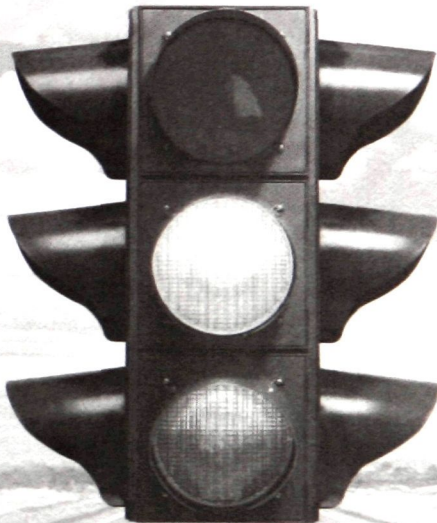


# Feu vert ou feu rouge...



## Propriétaires et exploitants de véhicules lourds, à vous de choisir!

La Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds établit un nouvel encadrement de l'utilisation des véhicules lourds au Québec.

En plus de rendre obligatoire l'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds, la Loi prévoit le suivi et l'évaluation du comportement des utilisateurs de véhicules lourds sur la route, ainsi que l'imposition de mesures administratives à ceux dont le comportement représente un danger à l'égard de la sécurité routière et de la protection des routes.

## Feu vert ou feu rouge... le choix appartient aux utilisateurs de véhicules lourds. Donc, à vous de choisir!

### INFORMATION

Québec: (418) 643-5694 • Montréal: (514) 873-6424 • Ailleurs, sans frais: 1 888 461-2433



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

([www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca))



Commission  
des transports  
du Québec

([www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca))



SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE  
AUTOMOBILE DU QUÉBEC

([www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca))